

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 9 décembre 2022

**Présents** : Alain CAPELLE, Jean-Marie RYSSSEN, Aurélie GUICHET, Christophe TEXIER, Daniel VEILLON, Sophie MARTIN, Guillaume DUMOULIN, Matthieu PERROT-GAUTIER, Jean-Pierre BLUTEAU, Stéphanie SAUZEAU, Denis ARCOURT.

**Excusé (s)** : Yves POUSSARD, Nathalie LEBLAY, Adeline EMAURE (pouvoir à Christophe TEXIER), Magalie SAUZE (pouvoir à Guillaume DUMOULIN), Emmanuel MOTARD

**Absents** : Philippe TALABARD, Fanny SABOURIN, Nathalie BORDAGE

Monsieur le Maire accueille les conseillers présents et fait part des pouvoirs reçus. Puis il ouvre la séance ; le précédent procès-verbal du conseil du 17 novembre 2022 est adopté.

Monsieur Jean-Marie RYSSSEN est nommé secrétaire de séance.

### **1 – Emprunt relatif aux travaux de viabilisation du lotissement Les Vallons de l'Egray – Budget annexe Champeaux**

Monsieur le Maire rappelle que lors des deux derniers conseils, la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de viabilisation du lotissement les Vallons de l'Egray a été actée et que suite à la validation des offres des entreprises, ce besoin de financement est estimé à 200.000€.

Monsieur PERROT-GAUTIER, 4<sup>ème</sup> adjoint, rappelle que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et que seuls la Banque Postale et le Crédit Mutuel présentent une offre à l'assemblée. Il expose les deux propositions de la Banque Postale et celle du Crédit Mutuel qui sont équivalentes en taux.

Un débat s'instaure concernant le choix de l'échéance constante ou de l'amortissement constant.

L'assemblée décide de retenir l'emprunt dont le coût du crédit est le moins élevé, en l'occurrence la proposition n°1 de la Banque Postale, avec un amortissement constant.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale, **et après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité :**

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 200 000,00EUR
Durée du contrat de prêt	: 20ans
Objet du contrat de prêt	: financer les travaux de viabilisation du lotissement

#### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2043**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 200 000,00€
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/02/2023, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 3,29%
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: constant
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### **Commission**

Commission d'engagement	: 200,00EUR
-------------------------	-------------

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

## 2 –Autorisation d'ouverture les dimanches

Monsieur le Maire indique que le Super U de Champdeniers à adressé à la Commune une demande d'ouverture les dimanches pour l'année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

**Considérant** que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

**Considérant** que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

**Rappelant** que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

**Considérant** la demande du Super U de Champdeniers pour l'ouverture de dimanches en 2023 au nombre de cinq,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention et deux voix contre) :**

- ✓ **EMET** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle du magasin du Super U de Champdeniers selon les dispositions définies ci-après :
  - Dimanche 16 juillet 2023
  - Dimanche 13 août 2023,
  - Dimanches 17, 24 et 31 décembre 2023.
- ✓ **PRECISE** que Monsieur le Maire sera chargé de prendre un arrêté municipal portant dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail pour l'année 2023, au plus tard le 31 décembre 2022,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 3 –Questions & informations diverses

1. Le projet du Jardin du Paradis arrive à son terme. Etant donné que les travaux de terrassement du City-stade ont démarré cette semaine, ce projet sera finalisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. L'inauguration de ces deux beaux projets pourrait idéalement se faire en avril prochain, en même temps, afin de réunir à cette occasion les partenaires financiers et présenter, par ailleurs, le projet d'accueil périscolaire et bibliothèque situé dans le même périmètre.
2. Après plusieurs contacts, la société EIVE de Niort a répondu favorablement à la demande de devis pour l'entretien et la rénovation du site des Tanneries. Des échanges sont en cours avec la DRAC pour monter un dossier de subvention, cette prestation pouvant être financée à 50%. Guillaume DUMOULIN intervient sur la valorisation du site qui ne doit pas être mise de côté. Il serait intéressant d'associer la DSNE et le Comité de spéléologie en parallèle et travailler sur l'avenir de ce site. Le label « station verte » est évoqué, ce projet entrant dans ce cadre. Un petit groupe de travail se constituera pour travailler en amont de l'intervention de l'entreprise pour l'entretien du site.
3. Projet Bibliothèque /accueil périscolaire : la bibliothèque de Sauzé-Vaussais a été visité afin de repérer les atouts et les « inconvénients » de cette belle réalisation. En parallèle, les 1ers rendez-vous ou échanges avec les intervenants de la CAF, de la SDJES (Service Départementale de la Jeunesse et des Sports), de la DRAC vont permettre de réunir tous les intervenants pour une réunion mardi 20 décembre avec le programmiste, SETIM.
4. Christophe TEXIER fait un point sur les animations qui se sont déroulées dernièrement. Il ajoute que la commission Vie Associative travaille à la remise à plat des conditions de locations des salles, de mise à disposition du personnel et des matériels et qu'une réunion réunissant toutes les associations se déroulera fin janvier / début février. Prochaine commission le 11 janvier 2023.
5. Stéphanie SAUZEAU indique que la commission Affaires scolaires travaille sur la « cantine à 1€ » mais que le doute subsiste sur la pérennité du dispositif. Aucune décision n'a encore été prise. Une réunion est prévue le 5 janvier prochain pour le nouveau RPI à constituer avec Cours. Guillaume DUMOULIN souhaite y être associé.
6. Instruction du droit du sol : pour l'année 2022, le coût du service instructeur de la CCVG est de 5.210€. Pour rappel, ce service instruit les demandes de CU opérationnels, déclarations préalables, permis de construire et de démolir, permis d'aménager et déclaration préalable de lotissement.

7. Point sur les titres sécurisés : instruction de 974 demandes en 2021, 2030 demandes en 2022. Cette augmentation est conséquente et a un impacte sur le service administratif.
8. Délestage – coupures d'électricité : l'accueil de jour de l'EHPAD Résidence du parc pourra éventuellement recevoir les locataires du village retraite en cas de délestage, cet établissement étant doté d'un groupe électrogène. Les communes devraient être informées au plus tard à J-1. Jean-Pierre et Jean-Marie ont suivi une réunion à e sujet.
9. Vœux du maire et autres : la cérémonie des vœux se déroulera le 21 janvier à 11h30 à la salle des fêtes ; le repas avec les agents communaux se déroulera le 27 janvier au soir dans le petite salle de la salle des fêtes. LA distribution des agendas 2023 est en cours.

\*\*\*  
\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**

Prochains conseils : 19 janvier 23 16 février 23 16 mars 23 20 avril 23 25 mai 23  
15 juin 23 6 juillet 23 21 septembre 23 19 octobre 23 16 novembre 23  
14 décembre 23

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,



Les Membres

ARCOURT Denis	Présent
BLUTEAU Jean-Pierre	Présent
Nathalie BORDAGE	Absente
DUMOULIN Guillaume	Présent
GUICHET Aurélie	Présente
LEBLAY Nathalie	Excusée
MARTIN Sophie	Présente
MOTARD Emmanuel	Excusé
PERROT-GAUTIER Matthieu	Présent
POUSSARD Yves	Excusé
EMAURE Adeline	Excusée (pouvoir à Christophe TEXIER)
RYSEN Jean-Marie	Présent
SABOURIN Fanny	Absente
SAUZE Magalie	Excusée (pouvoir à Guillaume DUMOULIN)
SAUZEAU Stéphanie	Présente
TALABARD Philippe	Absent
TEXIER Christophe	Présent
VEILLON Daniel	Présent